

COMMUNE DE MARCHEMORET
COMPT E R E N D U S O M M A I R E

Nbre de conseillers	L'an deux mil vingt et un, le 6 février à 10h00,
En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, pour assurer la tenue de la réunion dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, s'est réuni à la salle polyvalente de Marchémoret en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,
Date de Convocation 29/01/2021	Étaient présents : Mrs DURAND Jean-Louis, GIRARD David, Mme TRAVERS Aurore, Mrs Cédric NADOTTI, MARY Patrick, DUBIEF David, Mme GALLINA Laëtitia, Mrs COURBEBASSE Christian, MOUSSA Mohamed, DEL CORPO Mario, MARLEIX Gilles.
Date d'affichage 11/02/2021	Excusé représenté : Mme MULLER Stéphanie ayant donné pouvoir à Monsieur GIRARD David. Excusés : Mme THOUVENIN Séverine, Mr MARTINIE Antoine, Mr GROSJEAN Daniel Secrétaire de séance : Mr NADOTTI Cédric

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- Ecole Yves DUTEIL : Monsieur Le Maire, en lien avec l'Inspection Académique et la Directrice de l'école de Marchémoret œuvrent à l'élaboration de la carte scolaire.
- Déchets sauvages : Monsieur Le Maire informe qu'une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Saint-Souplets et qu'une autre plainte va être déposée ces prochains jours. Le terrain va être nettoyé et un câble va être installé.
- Intervention de Monsieur Sébastien DORIONS - Responsable Centre Technique Intercommunal - Communauté de communes Plaines et Monts de France et Monsieur STADLER – Maire de Saint-Mesmes sur la Redevance Initiative.

Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations consenties au Maire

- Monsieur le Maire propose de signer le contrat de maintenance avec la société CIRIL GROUPE BUSINESS GEOGRAPHIC ; Contrat d'un montant de 982.15 € HT soit 1178.58 €.
- Monsieur le Maire propose de verser la somme de 150.00 € à chaque agent communal pour l'évènement « Fêtes de Noël 2020 ».

Retrait de la Délibération n°20-54 du 12 décembre 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Préfet de Seine et Marne, dans son courrier daté du 5 janvier 2021, s'opposait à la délibération N°20-54 du 12 décembre 2020.

Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté afin de s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale à la CCPMF.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de Seine et Marne – Année 2021

Monsieur le Maire propose d'adhérer aux missions facultatives du CDG 77 en signant une convention qui donne accès à un grand nombre de prestations : conseils statutaires sur la carrière du fonctionnaire, bilan professionnel, gestion prévisionnelle (emplois, effectifs et des compétences).

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Liste des emplois dont la mission implique la réalisation effective d'heures supplémentaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service de gestion comptable de Meaux réalise cette année un contrôle interne, à posteriori, des fiches de paie des agents des collectivités territoriales sur le thème des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires pour les agents catégorie C.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Contrat d'entretien des équipements Chaud-Froid de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire propose de souscrire un contrat d'entretien avec la société HELLIN Cuisines, pour l'entretien annuel des équipements Chaud-Froid de la salle polyvalente.

Le montant annuel s'élève à 148.00 € HT pour une durée de 1 an.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Renouvellement du contrat de suivi de progiciels passé avec Berger Levraut

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de suivi de progiciels passé avec Berger-Levrault.

Le montant annuel s'élève à 1217.76 € HT pour une durée de 36 mois (31/12/2023).

Le conseil municipal vote à l'unanimité

Renouvellement du contrat de services Bles BL Connect passé avec Berger Levraut

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de suivi de progiciels passé avec Berger-Levrault.

Le montant annuel s'élève à 140.03 € HT pour une durée de 36 mois (07/06/2021 – 06/06/2024).

Le conseil municipal vote à l'unanimité

Dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « SIVU » Sainte Geneviève

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIVU Sainte Geneviève a été créé en 2007 regroupant les communes de Marchémoret et Saint-Soupplets.

Celle-ci avait pour but de prendre en charge la construction et l'entretien de 10 logements pour les gendarmes de St Soupplets.

Considérant que le budget s'équilibre mais qu'aucun excédent n'a pu être donnée aux communes, le Syndicat n'a plus lieu d'être et la Trésorerie de Meaux a demandé la dissolution au 1^{er} janvier 2021.

La gestion financière, administrative, et technique sera effectuée par la mairie de St Soupplets.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Objectif Campus MMT »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Préfet de Seine et Marne dans un courrier du 2 décembre 2020 souhaite dissoudre le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Objectif Campus MMT ».

Monsieur le Maire expose les raisons de la dissolution.

La commune de Marchémoret étant membre du Syndicat, Monsieur le Maire doit se prononcer sur le principe de dissolution dans un délai de 3 mois et ainsi désigner les membres de la commune :

Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Il est proposé de désigner :

Délégués titulaires :

- Monsieur Jean-Louis DURAND
- Monsieur David GIRARD

Délégués suppléants:

- Madame Aurore TRAVERS
- Monsieur Gilles MARLEIX

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Adhésion à l'Association pour la protection des animaux abandonnés ou errants

La question est reportée à une séance ultérieure

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.